

Mercury Management Experience

Salvador Asensio / Antonio González Solvay Química

Torrelavega

Current situation in Solvay Group

- Several years ago Solvay decided to divest in Chlor-alcali business in Europe.
- All European Chlor-alcali plants linked to PVC-chain were transferred to Inovyn last July 2016.
- Torrelavega Electrolysis Plant is the last chlorine plant with mercury technology in Solvay Group.
 - It is forecasted to continue on duty until the deadline for mercury technology.
- Regarding liquid mercury management after dismantling we will follow the best practices observed in previous works.
 - All operations to be taken into account are part of the corporate "Project Hermes".



Mercury Management - Torrelavega

References for Mercury Storage - BREF Chlor Alkali





3

Mercury Management - Torrelavega

References for Mercury Storage - EuroChlor guidelines (mainly Env Prot 19)





Last Experiences - Administration approvals



En'particulier :

Ile mercure liquide issu de la vidange des cellules est stocké dans deux réservoirs en ceine, dinaches aux gaz et aux liquides, résitant à la densité du mercure et aux conditions de stockage, dont le taux de remplissage n'excède pas 80 %. Chaque réservoir est installé sur une cuveité de rélention en béton revétue de plaques en acier, permettant de recueillir l'intégralité du mercure stocké en cas de fuite. Les cuveites de rélention sont étanches au mercure métalique et résistent à la densité du mercure sont succeptibles de content. Les certes de rélention sont étanches au mercure métalique et résistent à la chard du mercure sont succeptibles de content. Les réservoirs et les cuveites sont miplantés sur une zone relie à la station de démercurisation. L'étanchétité de la zone de stockage et des conteneurs fait l'objet d'une 2014, fout stockage de mercure métalique subsistant sur le site doit respecter les dispositions de l'arcété ministériel du 30 decembre 2002 modifié relatit au stockage de déchets dangereux. L'exploitant met en œuvre les dispositions nécessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie à-sits nature la mercure métaliques necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits nature met des régues necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits naturement des risques necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits naturement des risques necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits natures necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits natures necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits natures necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits natures necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits natures necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits natures necessaires pour maintent à tout moment l'intégrié du stockage vie-à-sits natures necessair

 les entreposages de déchets susceptibles de contenir du mercure résiduel sont réalisés sur une aire étanche résistante à l'action du mercure et aménagée pour la récupération des éventuels liquides répandus et des eaux météoriques souillées. Ces effluents sont dirigés dans le réseau spécifique « mercure » connecté à l'installation de démercurisation ;

Le stockage temporaire de f\u00fcls de boues mercurielles, situé dans le b\u00e4timent attenant à
l'unité de fabricatino de la soude caustigue solide, est réaliés sur rifention (murete et b\u00e5che
étanche) r\u00e5sitat à l'action physique et chimique des \u00e5ventiles \u00e5content des d\u00e5ches
mercuriels stock\u00e5s. Le personnel charg\u00e5 de la surveillance du stockage est d\u00fcment inform\u00e5 des
dangers inherents aux d\u00e5ches stock\u00e5s et de la conduit de tenir en cas d'accident. Des que
l'avancement des travaux de d\u00e5mantielement le permet et si l'ensemble des f\u00e5ts n'a pas \u00e5 de
dimin\u00e5, cas demiers sont de nouveau stock\u00e5s suru en emplacement adapté relié au TER. Ces
d\u00e5cheis sont \u00e5limin\u00e5s leur feinigencement adapté relié au TER. Ces
d\u00e5cheis sont \u00e5s et unit de cause avant le 31/12/2016.

La quantité de déchets entréposés sur le site doit être aussi réduite que possible. L'exploitant éllmine ou fait éliminer les déchets produits dans des conditions propres à garantir les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement. En particulier, il s'assure que les installations de traitement ou d'élimination auxquelles il fait appel sont régulièrement autorisées à cet effet.

À l'exception des installations spécifiquement autorisées, toute élimination de déchets sur le site objet du présent arrêté est interdite.

Les installations de distillation sont établies sur une aire étanche réalisée dans un martérau résistant à l'action des acides et du mercure ; le soi est profilé de manière à former cuvette de rétention. Les angles de raccordement sont aménagés de gorges arrondies. Toutes dispositions sont prises pour limiter les pertes de mercure dans les effuents éventuellement rejetés à l'atmosphère, grâce à la mise en place de condenseurs et de fout dispositif ayant des performances appropriées. Les abords de cettes aire d'impaintation des installations de distillation des déchets mercureils et

Les abords de cette aire d'implantation des installations de distillation des déchets mercuriels et toute zone contaminée par du mercuré, devront rester compatibles avec leurs usages et le cas écheant, faire l'objet d'une décontamination dont les modalités seront étudiées et proposées par l'exploitant, puis préscrites par artété préfectorial complementaire.

Chaque lot de déchets dangereux expédié vers l'extérieur doit être accompagné du bordereau de suivi des déchets dangereux conformément à la réglementation en vigueur. Une copie des bordereaux émis est transmise à l'inspection des installations classées à la fin des différentes étapes des travaux de mise en sécurité.

Les opérations de transport de déchets doivent respecter les dispositions de la section 4 du chaptrie ler du titre 1 vd uirve V du Códé de l'Environnement, relative au transport par route au négoce et au courtage de déchets. La liste mise à jour des transporteurs utilisés par l'exploitant, est tenue à la disposition de l'Inspection des installations classées.

Lors de chaque enlèvement et transport, l'exploitant doit s'assurer lors du chargement que les embalages ainsi que les modaillés d'enlèvement et de transport sont de nature à assurer la protection de l'environnement et à respecter les réglementations applicables en la matière.

7



Last Experiences - Internal Procedures

	REP : BX / E20 / 10 Révisio	n : I Page I sur 6
OLVAY ELECTROLYSE France	Usine de Tavaux Division PROD Ser	vice ELECTROLYSE Secteur :
DEMANTEI	EMENT SALLE 3- MEMOIRE D'ASSA	AINISSEMENT-
édaction · FORT	Annrobation : POIR AULT	Date d'application
ate: Visa :	Date : Visa	:
lodifications apportées par cett	révision :	
	SOMMAIRE	
1 – ORIET.		
2 - DOMAINE D'APPI	ICATION.	
3 – DEFINITIONS.		
4 - DOCUMENTS DE	REFERENCE	
1 Doceminito DD		
5 - SECURITE ET EN	IRONNEMENT.	
6 – DEROULEMENT (ENERAL DU DEMANTELEMENT.	
7 - PREPARATIES A I	A VIDANGE	
7 - TREFARATIF5 AT	A VIDAROE.	
8 – VIDANGE DU MEI	CURE.	
9 – ANNEXE.		
	-	



SOLVAY asking more from chemistry®

Mercury Management - Torrelavega

Last Experiences

- Reduce mercury movements by storage in cell-room





Mercury Management - Torrelavega

Last Experiences - Reduce spillage chances







Concerns for future dismantling operation

- Not enough capacity for stabilization
 - Long term "temporary" storage
 - How long will be necessary to treat all liquid mercury?
 - Lack of competence
 - Limited options and increasing prices
- Future liabilities
 - Is there a non reversible stabilization procedure?
 - Security of deposits
 - Future media pressure on waste mercury producers?
 - Even if all liabilities are transferred to waste managers



25/10/2016



www.solvay.com